



La vidéosurveillance : inefficace, coûteux et dangereux !

Le gouvernement a annoncé le triplement du nombre de caméras sur les voies publiques et la Mairie de Paris approuve le « Plan 1000 caméras » de la préfecture de Police, consistant à implanter 1226 caméras dans les rues et sur les places de notre ville. Avec la multiplication des caméras, nous assistons à la mise en place d'un contrôle généralisé des individus, sans avoir aucune garantie sur l'utilisation des images enregistrées.

La vidéosurveillance ne fait que déplacer les crimes et délits, elle ne les empêche pas

Un rapport du Ministère de l'Intérieur montre que la vidéosurveillance n'entraîne pas de baisse significative des chiffres de la délinquance : l'impact des caméras est faible, jamais durable et vite contourné. En Angleterre, pays champion en la matière, la vidéosurveillance n'a pas empêché les attentats et n'a pas davantage conduit à une baisse des crimes et délits mais à leur déplacement. Les caméras permettent seulement aux élus de montrer à leurs électeurs qu'ils « font quelque chose » contre la délinquance.

La vidéosurveillance porte atteinte à la vie privée et à la présomption d'innocence

L'enregistrement de l'image d'une personne sans son consentement est une atteinte à sa vie privée, protégée par la Convention européenne des droits de l'Homme et par l'article 9 du Code civil. La vidéosurveillance permet à tout moment de suivre les allées et venues de chacun. Les images enregistrées peuvent être utilisées à toutes sortes de fins illégitimes ; grâce à elles, certaines entreprises surveillent les délégués syndicaux et le personnel, certains régimes autoritaires traquent leurs opposants politiques. On nous assène ce qui paraît être le bon sens : pourquoi s'opposer à la vidéosurveillance si on n'a rien à se reprocher ? Mais en droit, toute personne doit être considérée innocente jusqu'au jour où elle est jugée coupable. La vidéosurveillance inverse la situation : toute personne filmée devra prouver qu'elle n'est pas en cause. Tout le monde devient fautif ou suspect potentiel.

La vidéosurveillance est une réponse technique coûteuse et inadaptée

La vidéosurveillance est un renoncement à trouver des solutions utiles à long-terme. On ne répond pas avec des machines au mal-être et à la souffrance des gens due à leur insécurité sociale et aux incivilités. Pour des solutions efficaces, il faut renforcer les services publics, embaucher des correspondants de nuit, des médiateurs, des employés municipaux chargés de l'entretien et de la surveillance des locaux, des concierges, des travailleurs sociaux. Sachant que le budget du « plan 1000 caméras » est de 85 millions d'Euros...

C'est pourquoi nous appelons les citoyens à s'opposer à la multiplication des caméras, nous demandons à ce que l'usage de la vidéosurveillance soit très strictement encadré et qu'un débat s'engage avec les citoyens.



Rejoignez la Ligue des droits de l'Homme. Maintenant.

Ligue des droits de l'Homme – Fédération de Paris

www.ldh-france.org

Membre du collectif *Démocratie et Libertés – Pour un Paris sans caméras de surveillance*

www.paris-sans-vidéosurveillance.fr